

Patricia Zurcher Maquignaz

Direction Gestion urbaine - Développement durable



Tinetta Maystre

Direction Urbanisme et Travaux



Renens
CARREFOUR D'IDÉES



Renens

1020 A 2000 Watts

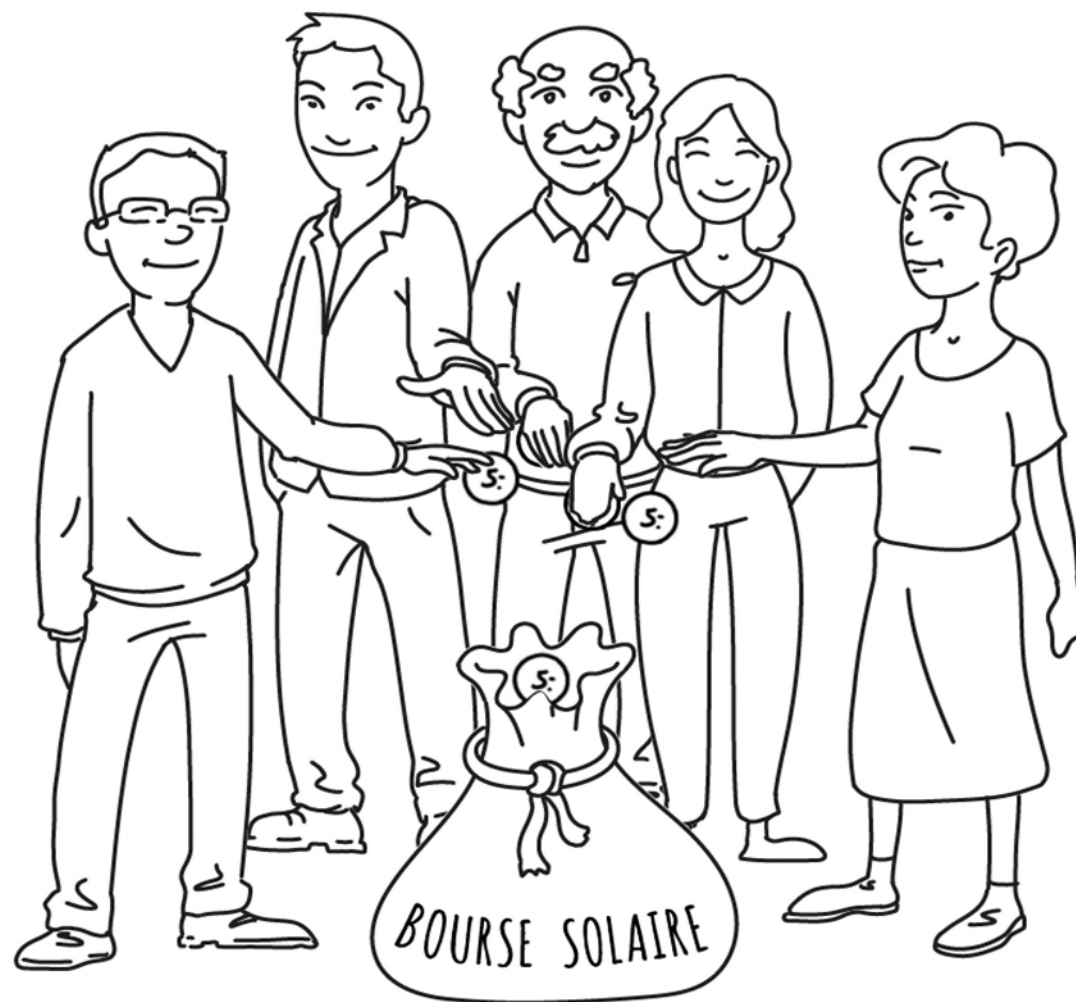
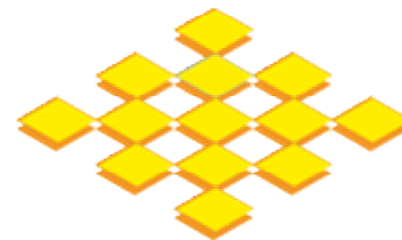
POUR UNE SOCIÉTÉ DURABLE!





BOURSE SOLAIRE

PARTICIPATIVE





www.equiwatt.ch

Conseils énergétiques
GRATUITS
équiwatt MOBILE passe
dans votre QUARTIER

-50%

équiwatt
Mobile

DÉCOUVREZ
votre potentiel
D'ÉCONOMIES
D'ÉLECTRICITÉ!

CONTACTEZ-NOUS!
www.equiwatt.ch
+41 21 315 83 83

FERRAILLE

HENRY
RECYCLINK

MEYLAN

WOW!

**IL Y A PLUS DE
30 POUBELLES DANS
L'ENCEINTE DE LA
PISCINE!**

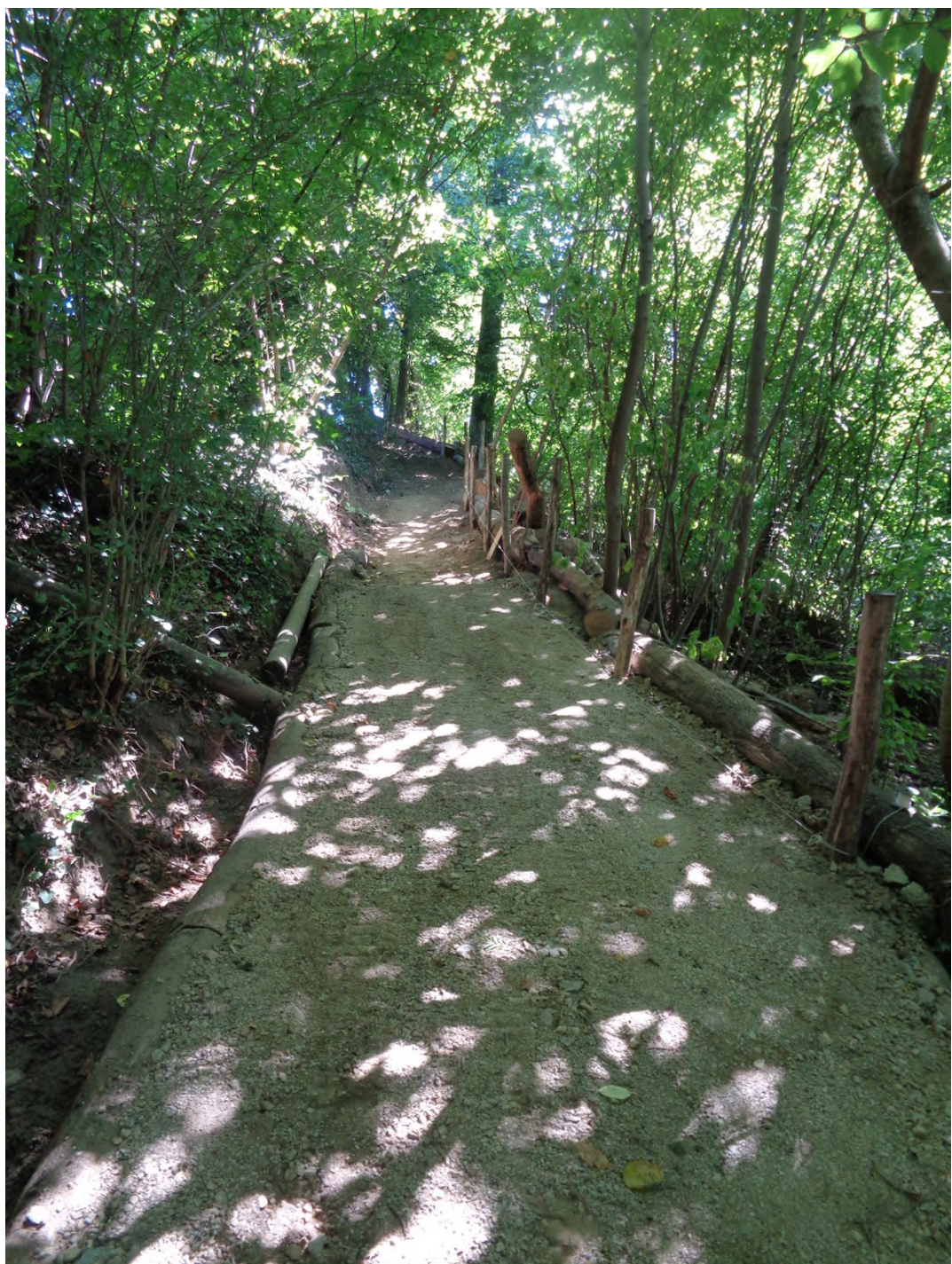


**LA PISCINE ET LA VILLE
DE RENENS S'ENGAGENT
POUR L'ENVIRONNEMENT!**

















réseau de partage de vélos-cargos électriques

CLEAN UP DAY

LA SUISSE FAIT PLACE NETTE.
PARTICIPE.







**agissons
ensemble
pour moins
de déchets**

Moins de déchets avec les 5R

RENONCEZ aux emballages inutiles

RÉPAREZ les objets au lieu d'acheter du neuf

RÉFLÉCHISSEZ lors de l'achat à la durée de vie de vos appareils

RÉUTILISEZ avec les plateformes d'échange

RECYCLEZ en transformant vos déchets en nouveaux objets



ZERO WASTE
SWITZERLAND







NOS AMBASSADEURS DE L'ÉNERGIE VOUS CONSEILLENT À DOMICILE



Electricité renouvelable, mais pas illimitée...

naturemade

star



...merci de l'économiser !

renens
CARREFOUR D'IDÉES





**MALLEY-GARE EST LE PREMIER SITE
2000 WATTS DE SUISSE ROMANDE**











Renens-Gare

Terminus provisoire. Connexions avec le RER vaudois, les grandes lignes ferroviaires CFF, le m1 et les bus du réseau tl.



Hôtel de Ville



Renens-Croisée



Futur mail du marché. Avenue du 14-Avril, Renens



Futur mail du marché. Avenue du 14-Avril, Renens









Garantir un avenir durable est un axe stratégique du programme de législature. En matière d'aménagements et d'entretien des espaces extérieurs, la Ville de Renens s'engage à mettre en œuvre sur le long terme des procédures, outils ou services qui favorisent l'environnement et la qualité de vie de ses habitant-e-s en tenant compte de l'impact des changements climatiques. Afin de renforcer une gestion cohérente et durable de l'ensemble des espaces extérieurs, la Ville (par sa Municipalité) s'engage au travers d'une Charte des aménagements extérieurs définie par les points suivants :

1. **CONCEPTION:** dans tout projet de construction, de transformation ou de réaménagement, un soin particulier est porté aux espaces extérieurs. Outre des mesures sociales et économiques, il est indispensable de contribuer à l'adaptation de la Ville aux changements climatiques en favorisant des réalisations qui permettent de créer de l'ombrage et de la fraîcheur pour lutter contre les îlots de chaleur. Des solutions propices au développement optimal de la végétation existante et future, respectueuses des sols et du cycle de l'eau sont privilégiées et encouragées.
2. **INTÉRÊT PAYSAGER:** les espaces extérieurs sont conçus et gérés de manière harmonieuse sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le développement de la flore et de la faune tout en limitant les impacts du réchauffement. Un soin particulier est porté à relier et renforcer les structures paysagères existantes et projetées, ainsi que les cordons biologiques. La végétation accompagne autant que possible les éléments construits ainsi que les différentes circulations, cheminements et zones de stationnement en tenant compte de la morphologie paysagère. Cette vision d'ensemble doit permettre une augmentation de la valeur biologique, paysagère et sociale du territoire renanais.
(Référence: "Fiches de recommandations – Aménager en favorisant la biodiversité de la Ville de Nyon".)
3. **GESTION DES RESSOURCES:** les espaces extérieurs sont conçus et entretenus de manière durable afin d'assurer un usage rationnel du sol, du sous-sol, des ressources en eau et en énergie. Les espaces de pleine terre sont privilégiés.
4. **GESTION DIFFÉRENCIÉE:** les espaces extérieurs font l'objet d'une gestion écologique et différenciée, adaptée aux usages et fonctions qu'ils remplissent. Ceci implique notamment le renoncement, partout où cela est possible, aux produits phytosanitaires d'origine chimique, ainsi qu'aux engrais de synthèse. (Référence: "Manuel sur l'entretien différencié de la Ville de Lausanne".)

5. **CHOIX DES MATÉRIAUX ET DES ESPÈCES:** les matériaux locaux, les revêtements perméables et à albédo élevé sont privilégiés dans tous les aménagements, tout en tenant compte des usages. Lors de la conception des espaces extérieurs, la priorité est donnée aux essences végétales variées et adaptées au climat local (actuel et futur) et conformes à l'identité paysagère de la région. La prolifération des espèces invasives est proscrite en tenant compte de la liste mise à disposition par le Canton.

6. **GESTION DU VÉGÉTAL:** celle-ci est pensée sur le long terme, en accord avec la vision de développement de la Ville. Le dimensionnement des fosses de plantation est adapté à l'essence choisie. Le choix du végétal est déterminé par l'espace et les conditions propices à son développement optimal. La pleine terre est favorisée pour la plantation d'arbres majeurs. Cette option permet un développement plus important des couronnes qui créent un ombrage plus conséquent. (Référence: "L'arbre citoyen renanais".)

7. **FORMATION:** afin de satisfaire les objectifs précédents, les moyens nécessaires, dans la limite des budgets disponibles, sont engagés dans la formation continue des employés communaux. La Ville réalise des projets exemplaires, respectueux de l'environnement, adaptés aux changements climatiques et qui impliquent la participation de spécialistes.

8. **INCITATION:** la population, les partenaires et autres acteurs locaux sont sensibilisés aux services apportés par la nature en ville et au respect du cycle de l'eau dans l'objectif de limiter les îlots de chaleur et les risques hydrologiques. La charte incite les propriétaires à suivre sa philosophie dans le cadre de leurs propres aménagements. Pour atteindre ces objectifs, la Ville propose des aides sous la forme de conseils, documents techniques, formations, événements et incitations.

Cette charte pourra être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances, des besoins, des documents et règlements à venir.

Adoptée par la Municipalité le 3 juin 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:  Le Secrétaire municipal: 

Jean-François Clément Michel Veyre





Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes

Nous reconnaissons...

...le changement climatique

comme l'un des principaux défis mondiaux de notre époque.

...les conclusions scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat GIEC

selon lequel le réchauffement global doit être limité à 1,5° C par rapport à l'époque préindustrielle.

...la nécessité

d'éliminer presque entièrement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale d'ici 2050 au plus tard.

...la pénurie

des ressources énergétiques disponibles de manière durable.

...la responsabilité spéciale de la Suisse

en tant que pays dont les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont élevées en comparaison internationale et en tant que pays disposant des connaissances nécessaires, d'une technique de pointe, d'experts qualifiés et des ressources financières pour progresser rapidement et avec détermination dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous soutenons...

...les conventions internationales conclues à Paris en 2015, dont l'objectif pour la Suisse a été ratifié en 2017 par l'Assemblée fédérale.

...l'objectif d'un niveau zéro d'émission nette d'ici 2050, objectif formulé par le Conseil fédéral en été 2019, à savoir réduire à un niveau zéro les émissions des gaz à effet de serre de la Suisse d'ici 2050.

...les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, à savoir diminuer d'ici 2035 de plus de 40% la consommation d'énergie par rapport à 2000.





Renens

1020 A 2000 Watts

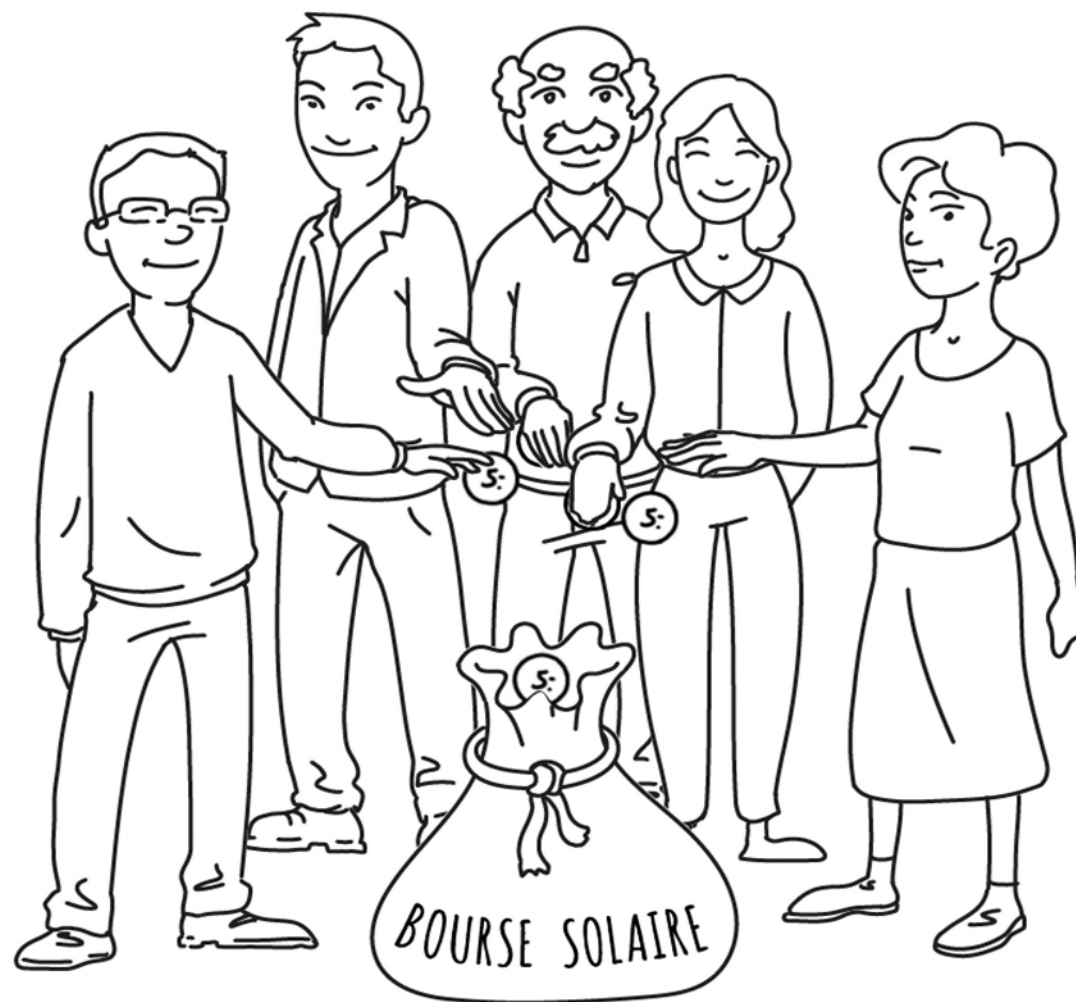
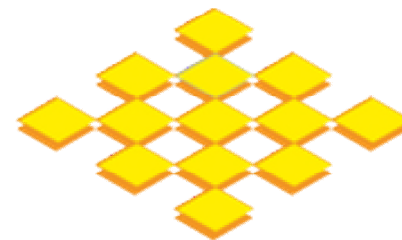
POUR UNE SOCIÉTÉ DURABLE!





BOURSE SOLAIRE

PARTICIPATIVE





www.equiwatt.ch

CONSEILS énergétiques
GRATUITS
équiwatt MOBILE passe
dans votre QUARTIER

-50%

équiwatt
Mobile

DÉCOUVREZ
votre potentiel
D'ÉCONOMIES
D'ÉLECTRICITÉ!

CONTACTEZ-NOUS!
www.equiwatt.ch
+41 21 315 83 83

FERRAILLE

HENRY
RECYCLINK

MEYLAN

WOW!

IL Y A PLUS DE
30 POUBELLES DANS
L'ENCEINTE DE LA
PISCINE!

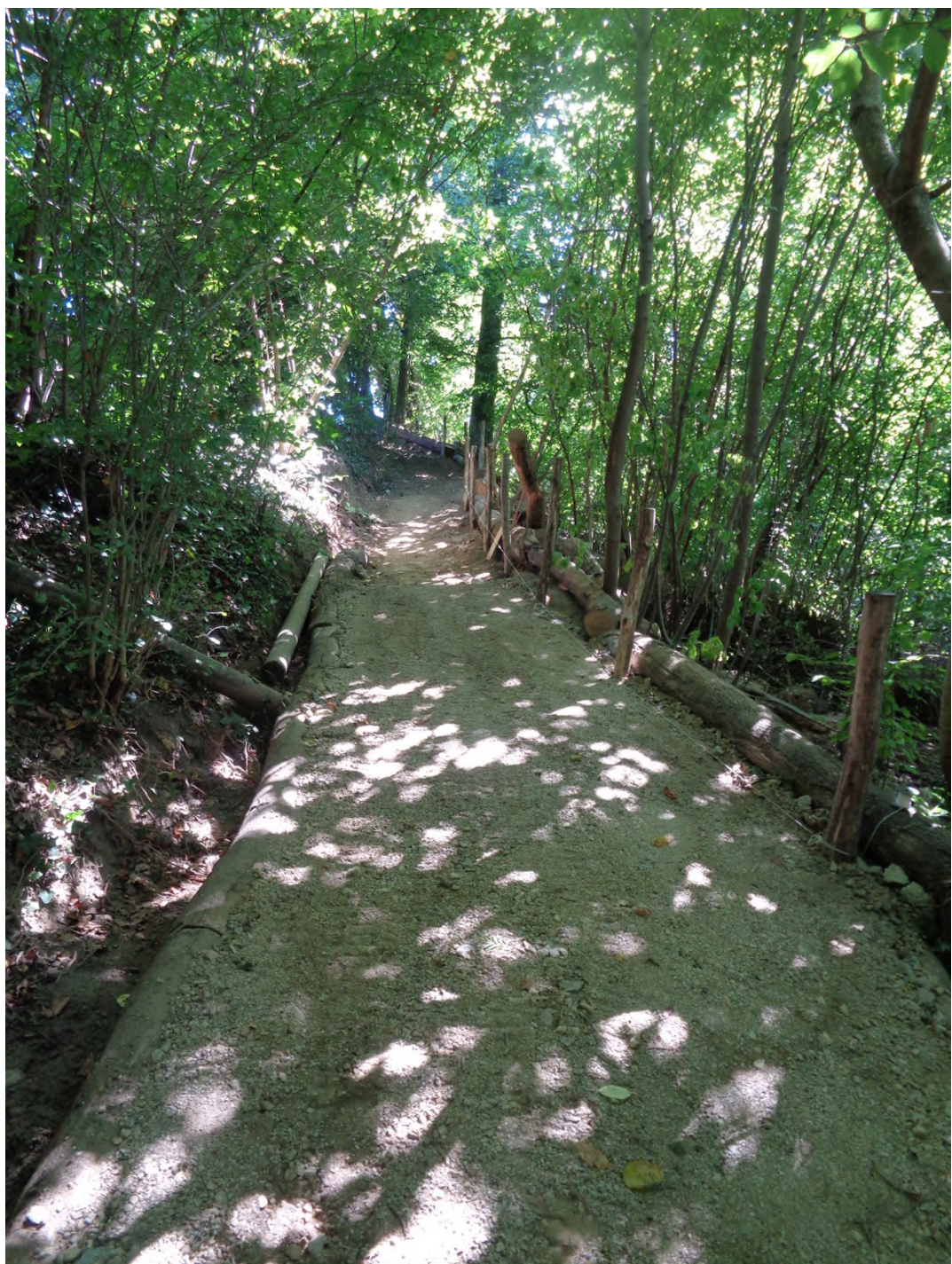


LA PISCINE ET LA VILLE
DE RENENS S'ENGAGENT
POUR L'ENVIRONNEMENT!


















carvelo 2go
eCargo-Bike Sharing

réseau de partage de vélos-cargos électriques

CLEAN UP DAY

LA SUISSE FAIT PLACE NETTE.
PARTICIPE.







**agissons
ensemble
pour moins
de déchets**

Moins de déchets avec les 5R

RENONCEZ aux emballages inutiles

RÉPAREZ les objets au lieu d'acheter du neuf

RÉFLÉCHISSEZ lors de l'achat à la durée de vie de vos appareils

RÉUTILISEZ avec les plateformes d'échange

RECYCLEZ en transformant vos déchets en nouveaux objets



ZERO WASTE
SWITZERLAND







NOS AMBASSADEURS DE L'ÉNERGIE VOUS CONSEILLENT À DOMICILE



Electricité renouvelable, mais pas illimitée...

naturemade

star



...merci de l'économiser !

renens
CARREFOUR D'IDÉES





**MALLEY-GARE EST LE PREMIER SITE
2000 WATTS DE SUISSE ROMANDE**











Renens-Gare

Terminus provisoire. Connexions avec le RER vaudois, les grandes lignes ferroviaires CFF, le m1 et les bus du réseau tl.



Hôtel de Ville



Renens-Croisée



Futur mail du marché. Avenue du 14-Avril, Renens



Futur mail du marché. Avenue du 14-Avril, Renens









Garantir un avenir durable est un axe stratégique du programme de législature. En matière d'aménagements et d'entretien des espaces extérieurs, la Ville de Renens s'engage à mettre en œuvre sur le long terme des procédures, outils ou services qui favorisent l'environnement et la qualité de vie de ses habitant-e-s en tenant compte de l'impact des changements climatiques. Afin de renforcer une gestion cohérente et durable de l'ensemble des espaces extérieurs, la Ville (par sa Municipalité) s'engage au travers d'une Charte des aménagements extérieurs définie par les points suivants :

1. **CONCEPTION:** dans tout projet de construction, de transformation ou de réaménagement, un soin particulier est porté aux espaces extérieurs. Outre des mesures sociales et économiques, il est indispensable de contribuer à l'adaptation de la Ville aux changements climatiques en favorisant des réalisations qui permettent de créer de l'ombrage et de la fraîcheur pour lutter contre les îlots de chaleur. Des solutions propices au développement optimal de la végétation existante et future, respectueuses des sols et du cycle de l'eau sont privilégiées et encouragées.
2. **INTÉRÊT PAYSAGER:** les espaces extérieurs sont conçus et gérés de manière harmonieuse sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le développement de la flore et de la faune tout en limitant les impacts du réchauffement. Un soin particulier est porté à relier et renforcer les structures paysagères existantes et projetées, ainsi que les cordons biologiques. La végétation accompagne autant que possible les éléments construits ainsi que les différentes circulations, cheminements et zones de stationnement en tenant compte de la morphologie paysagère. Cette vision d'ensemble doit permettre une augmentation de la valeur biologique, paysagère et sociale du territoire renanais.
(Référence: "Fiches de recommandations – Aménager en favorisant la biodiversité de la Ville de Nyon".)
3. **GESTION DES RESSOURCES:** les espaces extérieurs sont conçus et entretenus de manière durable afin d'assurer un usage rationnel du sol, du sous-sol, des ressources en eau et en énergie. Les espaces de pleine terre sont privilégiés.
4. **GESTION DIFFÉRENCIÉE:** les espaces extérieurs font l'objet d'une gestion écologique et différenciée, adaptée aux usages et fonctions qu'ils remplissent. Ceci implique notamment le renoncement, partout où cela est possible, aux produits phytosanitaires d'origine chimique, ainsi qu'aux engrais de synthèse. (Référence: "Manuel sur l'entretien différencié de la Ville de Lausanne".)

5. **CHOIX DES MATÉRIAUX ET DES ESPÈCES:** les matériaux locaux, les revêtements perméables et à albédo élevé sont privilégiés dans tous les aménagements, tout en tenant compte des usages. Lors de la conception des espaces extérieurs, la priorité est donnée aux essences végétales variées et adaptées au climat local (actuel et futur) et conformes à l'identité paysagère de la région. La prolifération des espèces invasives est proscrite en tenant compte de la liste mise à disposition par le Canton.

6. **GESTION DU VÉGÉTAL:** celle-ci est pensée sur le long terme, en accord avec la vision de développement de la Ville. Le dimensionnement des fosses de plantation est adapté à l'essence choisie. Le choix du végétal est déterminé par l'espace et les conditions propices à son développement optimal. La pleine terre est favorisée pour la plantation d'arbres majeurs. Cette option permet un développement plus important des couronnes qui créent un ombrage plus conséquent. (Référence: "L'arbre citoyen renanais".)

7. **FORMATION:** afin de satisfaire les objectifs précédents, les moyens nécessaires, dans la limite des budgets disponibles, sont engagés dans la formation continue des employés communaux. La Ville réalise des projets exemplaires, respectueux de l'environnement, adaptés aux changements climatiques et qui impliquent la participation de spécialistes.

8. **INCITATION:** la population, les partenaires et autres acteurs locaux sont sensibilisés aux services apportés par la nature en ville et au respect du cycle de l'eau dans l'objectif de limiter les îlots de chaleur et les risques hydrologiques. La charte incite les propriétaires à suivre sa philosophie dans le cadre de leurs propres aménagements. Pour atteindre ces objectifs, la Ville propose des aides sous la forme de conseils, documents techniques, formations, événements et incitations.

Cette charte pourra être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances, des besoins, des documents et règlements à venir.

Adoptée par la Municipalité le 3 juin 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:  Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:  Michel Veyre





Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes

Nous reconnaissons...

...le changement climatique

comme l'un des principaux défis mondiaux de notre époque.

...les conclusions scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat GIEC

selon lequel le réchauffement global doit être limité à 1,5° C par rapport à l'époque préindustrielle.

...la nécessité

d'éliminer presque entièrement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale d'ici 2050 au plus tard.

...la pénurie

des ressources énergétiques disponibles de manière durable.

...la responsabilité spéciale de la Suisse

en tant que pays dont les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont élevées en comparaison internationale et en tant que pays disposant des connaissances nécessaires, d'une technique de pointe, d'experts qualifiés et des ressources financières pour progresser rapidement et avec détermination dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous soutenons...

...les conventions internationales conclues à Paris en 2015, dont l'objectif pour la Suisse a été ratifié en 2017 par l'Assemblée fédérale.

...l'objectif d'un niveau zéro d'émission nette d'ici 2050, objectif formulé par le Conseil fédéral en été 2019, à savoir réduire à un niveau zéro les émissions des gaz à effet de serre de la Suisse d'ici 2050.

...les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, à savoir diminuer d'ici 2035 de plus de 40% la consommation d'énergie par rapport à 2000.

